



Guide du Référent en Arbitrage

Statut de l'arbitrage (Article 44)



Le rôle, le statut, l'intégration de l'arbitre dans le club, sont des nécessités. Il convient de permettre à toutes et à tous, de disposer des outils avec les moyens nécessaires pour ce faire.

Ce guide, a pour vocation de faciliter cette intégration et cette reconnaissance et, s'il n'est pas à lui seul, suffisant, il constitue un élément concret permettant aux dirigeants de clubs d'être sensibilisés aux problèmes liés à l'arbitrage, d'essayer de les résoudre. C'est pourquoi, le référent arbitre, " Monsieur Arbitrage " a été créé. Il est au sein du club la référente qui permettra de faire évoluer les problèmes évoqués.

Son nom : Référent Arbitre

Son statut : Etre membre du Comité Directeur du club pour aborder régulièrement les problèmes de l'arbitrage.

Son profil : Arbitre, ancien arbitre ou arbitre honoraire, ancien joueur, dirigeant motivé par tout ce qui touche l'arbitrage.

Son rôle : 1) Initier et Coordonner le Recrutement.

Solliciter toutes les composantes du club pour détecter les candidats potentiels:

- Arbitres bénévoles
- Jeunes joueurs
- Joueurs seniors qui arrêtent de jouer pour différentes raisons.
(âge, blessure)

Suivre leur préparation à l'examen théorique d'arbitre de District.

*Rechercher les moyens susceptibles de faciliter le recrutement.
(annonces, tracts, affiches, lettres individuelles internes, etc...).*

Organiser des réunions de recrutement avec l'aide des instances.

Impliquer les entraîneurs, les éducateurs du club, dans le recrutement.

2) Animer l'équipe d'arbitres.

Diriger et animer une commission d'arbitrage dans le club.

Etre le lien entre l'encadrement technique et les arbitres du club, informer dans les deux sens.

*Connaître les devoirs des arbitres.
(nombre de matchs par an, participation aux stages et formations).*

Détecter les éventuels problèmes.

Se préoccuper du renouvellement de la licence des arbitres du club.

Solliciter la participation des arbitres du club pour informer les joueurs sur les lois du jeu et leurs évolutions.

Organiser l'accompagnement des nouveaux arbitres du club et le transport des arbitres jeunes.

Coordonner l'accueil des arbitres officiels.

Réaliser puis présenter à l'Assemblée Générale le bilan d'activité de l'arbitrage.

3) Intégrer les arbitres dans le club.

Recueillir les promotions et informer le Comité Directeur du club.

Demander la participation des arbitres aux match amicaux, tournoi.

Indiquer sur le site du club par e-mail, les convocation des arbitres.

Inviter les arbitres aux manifestations festives et à l'Assemblée Générale.

Coordonner la fourniture et le renouvellement des équipements offerts par le club.

*N'hésitez pas à faire appel à lui !
N'attendez pas qu'il soit trop tard !*



THALAMY Didier.

Responsable des Arbitres du BLAGNAC Football Club.

GRUPE LA POSTE

Partenaire des Arbitres



